



Heure et lieu où l'état des pièces a été constaté à la mission particulière n° 101 du 2.02.22	21/02/22	Indice: A
NIVEAU	LOGEMENT	TYPE
2ème étage	A206	T2

0 1 2 4m

Ces modifications ont été réalisées afin d'apporter à ce plan en fonction des optimisations ou nécessités techniques ou techniques de la réalisation, tout en conservant les dimensions brutes, qui ne varient pas, les hauteurs des poteaux ainsi que la hauteur de seuil ou d'alignement qui sont approximatives. Les remblais, fossés, tous placés, rases de vides ainsi que les dimensions des éléments à deux plans, des équipements existants, des équipements électriques ne sont pas tous placés ou le sont à titre indicatif.

Hauteur sur placée des places principales, sauf mention particulière : environ 2,00 m